

SERVICE VIE SCOLAIRE

SVS/12-579-157 du 26/11/2012

PRIX DES DROITS DE L'HOMME - RENE CASSIN 2012-2013

Destinataires : Etablissements du second degré publics et privés sous contrat (Collèges, LP, EREA, Lycées)

Dossier suivi par : Mme HORDERN - Tel : 04 42 91 75 71 - Fax : 04 42 91 70 02

J'attire votre attention sur le Prix des droits de l'homme - René Cassin 2012-2013 dont l'organisation est parue au BO n°32 du 6 septembre 2012.

Ce Prix vise à récompenser les meilleurs **projets d'éducation aux droits de l'homme** réalisés dans les établissements secondaires publics et privés sous contrat.

Pour le concours 2012-2013 les **élèves sont invités à travailler sur le thème des droits à l'expression, l'information et la participation des enfants et des jeunes.**

Les projets peuvent être réalisés dans des cadres variés et mobiliser un groupe d'élèves, une classe ou l'ensemble d'un établissement.

Les réalisations des élèves pourront prendre différentes formes : Essai, dossier, documentaire audiovisuel...

Les dossiers comportent un descriptif du projet, rédigé sur le formulaire numérique **téléchargeable** sur la page suivante : <http://eduscol.education.fr/prixcassin>

Le prix est ouvert à tous les collèges, les lycées d'enseignement général et technologique, les lycées professionnels.

Il comporte trois catégories de participation : « Collège », « lycée général et technologique » et « lycée professionnel ».

Un jury académique décernera un prix pour chacune des trois catégories de participation.

Un jury national distinguera parmi les lauréats académiques, un lauréat national par catégorie de participation.

Les chefs d'établissement, envoient les dossiers au Rectorat- Service Vie Scolaire, **avant le vendredi 10 mai 2013**

Signataire : Bernard DUBREUIL, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités